

## REUNION 03 JUILLET 2023

Le trois juillet deux Mille vingt-trois à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS** : M. CARVILLE, M. FERRARI, M. BOURGUIGNON, Mme LE CORRE, Mme GALVAN, Mme OZENNE, M. LEBAS, M. MOTIER, M. BAR, M. MORAND, M. MODESTE, Mme GIRON, Mme RAULT.

**ABSTENTE EXCUSEE** : Mme LEBAS (1 pouvoir)

**ABSENTE** : Mme LEVEILLE

**Secrétaire de séance** : Astride LE CORRE

### **Approbation du compte rendu**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du Lundi 05 Juin 2023.

### **Convention avec la boucherie de Clécy**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour le paiement des travaux à réaliser dans le labo de la boucherie, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et le locataire de la boucherie, mentionnant les modalités financières, à savoir : la commune va régler la facture d'un montant de 9 576 € et Monsieur PENIN locataire de la boucherie « La Bouchée Normande » devra s'acquitter de sa part à hauteur de 4 951 € (cf réunion du 5 Juin 2023).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à établir une convention financière entre la commune et le locataire de la boucherie et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **Point sur l'enquête publique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions dans le cadre de l'enquête publique sur les 3 projets, à savoir :

- Déclassement chemin Rue Ermington : Aucune objection de la part des riverains et un accord a été convenu entre la mairie et Madame MARIE.
- Parcelle Hameau de Cantepie : Les travaux concernant l'échange ont eu lieu en 2017, il restait la régularisation à faire, donc aucune objection
- Hameau « Le Fresne » : Le chemin rural sépare 2 parcelles, la ZS 44 appartenant à Monsieur Philippe GUILLOUET et la ZS 29 à Monsieur Jean-Sylvain LAMY sur le plan fiscal. Les riverains ont indiqué leur opposition à ce projet de réunification du chemin avec la parcelle ZS 44. De plus une canalisation d'eau potable est située en plein milieu du chemin, ce qui entraîne des frais importants d'autant plus qu'il faudrait engager un géomètre. Cette demande est donc mise en attente par le conseil municipal.

### **Marché estival**

Le 1<sup>er</sup> marché a eu lieu le 2 Juillet ; il y a 31 exposants inscrits et pour les marchés nocturnes des jeudi 20 et 27 Juillet et 3 et 10 Août il y a 20 exposants.

## **Projets et travaux**

Travaux Les Berthaumes : Concernant ces travaux actés lors de la dernière réunion, Monsieur le Maire présente un deuxième devis de l'entreprise HELLOUIN d'un montant de 20 972 € H.T soit 25 166.40 € T.T.C. Après comparaison, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise RAUX pour 15 880.20 € H.T soit 19 056.24 € T.T.C et demande que cette entreprise fournisse un devis complémentaire pour le sablage et l'étanchéité.

Travaux de la Poste : La voirie est réalisée, le monte-charge est posé. Il y a une reprise de placo à faire à l'intérieur. Les 2 logements sont terminés et proposés à la location.

Conseil Municipal Jeunes : Lors de la dernière réunion du 23 Juin, il y avait seulement 4 conseillers présents. Les prochaines élections du CMJ auront lieu le 18 Novembre 2023. Un courrier va être adressé aux parents du 25 au 30 septembre 2023, avec une réunion publique programmée le 13 octobre 2023 et les jeunes auront jusqu'au 6 novembre pour adresser leur candidature. La prochaine réunion du CMJ aura lieu le 15 Septembre 2023, avec à l'ordre du jour le repas des anciens prévu le 8 octobre et l'accompagnement du futur CMJ. Le bilan de ce premier conseil municipal jeunes est plutôt positif, ils ont appris beaucoup, le projet d'installation de jeux pour enfants a été réalisé, il reste encore le projet du pumtrack.

Loyer de Fil en Filles : Concernant le nouveau local Rue André Hardy, il avait été envisagé un loyer de 300 € par mois pendant 2 ans et ensuite une augmentation de 50 € par ans pour arriver à 450 €. Cependant il serait préférable de réaliser un bail dérogatoire (sur conseil du notaire) sur 3 ans avec un montant de 300 € par mois et refaire un point à échéance. L'association de Fil en Filles s'engage à réaliser des travaux dans la partie maison, la commune prendra en charge la partie boutique, les modalités seront inscrites dans le bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, accepte de signer un bail dérogatoire, avec un montant de loyer à 300 € par mois et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Nom du futur lotissement : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut arriver à trouver un nom pour le futur lotissement situé près de la salle socio. Pour le moment il a été proposé le lotissement du Parc ou le lotissement du stade. Il est proposé de demander à la population de Clécy un choix de nom via le site de la commune.

## **Questions diverses**

- ↪ Course de caisses à savon : Pour l'instant 10 participants, cependant il y a un manque de bénévoles.
- ↪ Balad'Art : des festivités les 14, 15 et 16 Juillet dans le bourg de Clécy
- ↪ Bal des pompiers le 14 juillet
- ↪ Commission d'aménagement du territoire : en 2050 la consommation foncière va diviser par 2 la possibilité de construire
- ↪ Une demande est faite concernant la pose de rideaux dans le foyer
- ↪ Il faudrait mettre un panneau pour indiquer le parking face à l'ancienne salle des fêtes
- ↪ ASSN : une section trail a été créée dans cette association

**Fin de la séance à 22H30**